

## LES INSCRIPTIONS

### 1 - Critères de recrutement des veaux établis par la Fédération Nationale des stations :

	Index IBOVAL	Pas d'index IBOVAL	Pas d'index IBOVAL ou index IBOVAL < au seuil de qualification
	Qualification adultes RBB RQM RRE RVS R3P	Qualifications Jeune RJR RJC RJ	Non Qualifié jeune Non Qualifié adulte
1 des index >= 95 Et les 2 autres >= 90 IVMAT IFNAIS ISU (si disponible) Qualification Min RJ	PERE ANIMAUX SOUHAITABLES PN < 60kg Césariennes exclues (autorisées si TE)		
Non qualifiée Si aucun index IVMAT IFNAIS ISU >=95 et si un index >=95 les 2 autres < 90	ESPOIR (30% max.) PN <60kg Césariennes exclues (autorisées si TE)		

### 2 – Critères de recrutement de la station de Jalogny L'animal doit être né entre le **15/10/19 et 31/01/20 inclus**

### 3 – L'inscription

Les inscriptions sont à faire avant **le 12 Août 2020** soit par courrier avec le bulletin d'inscription soit en ligne sur le site internet avec votre code d'accès personnel (voir sur courrier) [www.stationevaluation71.com](http://www.stationevaluation71.com)

Tous les animaux sélectionnés (sauf élimination en fin d'évaluation) sont proposés à la vente. Cependant, il est possible d'engager un animal pour l'obtention éventuelle de la qualification sans souhait de mise en vente ; Il conviendra alors de le préciser dans la convention. Aucune publicité ne sera diffusée dans ce cas puisque l'animal n'est pas destiné à la vente.

### 4 – Le recrutement

Il est réalisé en ferme par 3 commissions composées d'éleveurs et de techniciens. Le passage de la commission sur votre exploitation se déroulera **le 1er et 2 sept 2020**. Un recrutement groupé avec la station de Créancey est mis en place; pour les départements éloignés, le mode de recrutement sera étudié au cas par cas selon le département. L'éleveur sera averti et pourra refuser la solution proposée. **Les veaux et leurs parents devront être si possible attachés ou de préférence mis dans un petit parc** à proximité de l'exploitation, ceci par soucis de gain de temps au vu du nombre d'élevages à visiter par la commission dans la même journée.

## CONDITIONS SANITAIRES

Protocole à réaliser sur les veaux sélectionnés ou en réserve, avant **le 18 septembre 2020** afin d'obtenir les résultats d'analyse dans les délais.

### Le Cheptel doit être qualifié « indemne d'I.B.R. »

Dans le mois précédent la rentrée, les veaux doivent être soumis à :

- **Recherche IBR** (sérologie individuelle)
- **Recherche BVD** Les analyses seront réalisées en mélange de 10 maximum
- **Recherche Besnoitiose** (sérologie individuelle)
- **Test tuberculinique** en IDC (IntraDermoComparative)

**Les analyses IBR, BVD, Besnoitiose des veaux retenus ou réserve pour Jalogny seront prises en charge par la station si et seulement si, les échantillons sont envoyés au laboratoire Départemental de SAONE ET LOIRE accompagné d'un bordereau d'envoi indiquant «STATION DE JALOGNY», (pensez à bien distinguer les animaux de chacune des stations).**

- **La vaccination RS** sera réalisée le jour de l'entrée par nos soins en intra-nasal ainsi que **le Virbamec, le Bravoxin et passage dans le pédiluve Hoof-fit.**
- **Si les vaccins FCO 4 et 8 ont été réalisés en ferme, merci de vous assurer que les passeports soient tamponnés et datés par votre vétérinaire.** Dans le cas contraire, les vaccins seront réalisés en station.

**Les conditions sanitaires plus détaillées vous seront envoyées avec le courrier pour l'entrée des veaux**

## CONTROLE FILIATION – INSCRIPTION HBC – GENOTYPAGE - ATAXIE

**1 - Inscription HBC :** Les veaux doivent être **inscrits au HBC**, vous devez les faire contrôler avant votre engagement.

**2 - Filiation :** Les analyses des parents doivent être faites en **méthode SNP**. Au cas où un animal serait incompatible de père ou de mère (parents non trouvés fin janvier), il sera obligatoirement éliminé de la vente.

**3 - Génotypage :** Le **génotypage Gembal est désormais obligatoire**. Pour être pris en compte dans l'indexation, les résultats devront être connus impérativement avant le 30/11/20.

**4 - Ataxie :** L'ataxie est une maladie neurodégénérative d'origine génétique, elle se déclare sur des animaux âgés de 8 à 24 mois. Un test permet de déterminer le statut porteur ou non des animaux. **Les veaux homozygotes ne pourront pas entrer en station.**

Par conséquent, nous vous conseillons **très vivement** de faire l'analyse Ataxie dès à présent pour connaître le statut du veau avant l'entrée. Si le veau n'est pas homozygotes porteur, vous pourrez entreprendre la suite des analyses à savoir filiation et génotypage. Pour cela, il vous convient donc de vous rapprocher de votre entreprise de sélection (HBC, GD, Charolais Univers ...) qui vous communiquera leurs différentes formules tarifaires et leurs modes de fonctionnement.

## LA PENSION ET L'ASSURANCE

Le tarif de la pension sera de **650,00€ HT (780 € TTC)**, elle est à régler le jour de l'entrée, vous avez la possibilité de payer en 1 ou 2 fois (*1 chèque d'un montant de 780 € ou 2 chèques d'un montant de 390 € chacun*)..

En ce qui concerne l'assurance, nous sommes actuellement en train de négocier avec l'assureur « GROUPAMA ».

## L'EVALUATION

**1 - PHASE D'ADAPTATION (28j) :** L'objectif de cette phase est de gommer l'effet milieu. Ainsi pendant le premier mois, on a un **objectif de croissance** relativement faible (**GMQ : 1000g/j**). Agés d'environ 8 mois à l'entrée en station, ils sont alors tous mis dans les mêmes conditions.

**2 - PHASE DE CONTROLE (84j) :** **L'objectif de croissance pendant la période de contrôle est de 1400g/j**. Afin que chaque animal soit sur un pied d'égalité, la ration est distribuée individuellement. Chaque mois, les animaux sont pesés et la ration du groupe est revue en fonction des résultats de la pesée.

**3 - PHASE DE PREPARATION A LA VENTE :** En fin de période d'évaluation, un binôme, composé d'un pointeur HBC et un pointeur Institut de l'Élevage, voit et pointe les animaux de toutes les stations d'évaluations. Les indices de valeurs génétique sont calculés pour : *le potentiel de croissance, le développement musculaire et squelettique, la facilité de naissance et les qualités de races*. **Un index de synthèse IMOCRste** (Index de Morphologie Croissance en station d'évaluation) est également publié. Il est basé sur les index CRste, DMste, DSste, et IFNAIS. En se basant sur le résultat de l'indexation et de leur conformité au standard racial, les veaux seront qualifiés ou pas RJR.



## LE CALENDRIER

Quelques dates à retenir :

**Inscriptions :** jusqu'au 12 août 2020 -

**Tri en ferme :** 01 et 02 septembre 2020

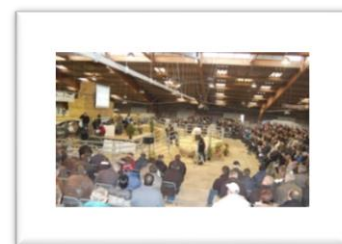
**Entrée en station :** 29 septembre 2020 -

**Porte ouverte le :** 13 février 2021

## LA VENTE AUX ENCHERES

Cette année encore la vente se tiendra à Charolles sous les halles, elle est programmée **le vendredi 19 février 2021**. C'est une vente aux enchères avec boîtier électronique et possibilité d'achat à distance en direct

La mise à prix sera fixée au minimum à 2500 € (à réétudier en janvier 2021 lors de l'AG). Un % sera prélevé sur le prix de vente et facturé aux éleveurs. Un tirage au sort déterminera l'ordre de passage des veaux à la vente.



Contact : Chloé Vergneault : 0788195818 et Agnès AVRIL : 0385295674